INTERNAT : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- L'internat est un service facultatif rendu par l'établissement, le règlement intérieur s'y applique.
- L'ensemble des candidatures est étudié en commission. Les résultats et les documents spécifiques (règlement intérieur de l'internat, autorisation annuelle de sortie, trousseau) vous seront communiqués par mail à compter du 13 juillet 2021.
- Un correspondant local (vivant à moins de 30 minutes) doit être désigné pour pouvoir accueillir votre enfant en cas d'urgence. Vous avez jusqu'au 30 septembre pour nous transmettre ses coordonnées.
- Toute communication concernant l'internat ou demande exceptionnelle doit être formulée par écrit, au moins 48h à l'avance, à l'adresse suivante : **internat.bourdelle@ac-toulouse.fr**

LETTRE DE MOTIVATION

Afin de permettre à la commission de se prononcer, merci de nous présenter les éléments qui motivent votre demande d'admission à l'internat :